



Bruxelles, le 14 mai 2024
(OR. en)

9771/24

SPORT 50
SAN 271
JEUN 105
SOC 349
EDUC 163
SUSTDEV 61
ENV 502
GENDER 97
COH 30

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur le plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport (1^{er} juillet 2024 - 31 décembre 2027)

Les délégations trouveront en annexe la résolution approuvée par le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" lors de sa session des 13 et 14 mai 2024.

Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur le plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport

(1^{er} juillet 2024 – 31 décembre 2027)

LE CONSEIL ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES,
RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

1. RAPPELANT l'article 6 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (ci-après dénommé "TFUE"), en vertu duquel le sport est un domaine dans lequel l'action au niveau de l'Union européenne devrait appuyer, coordonner ou compléter les actions des États membres;
2. RAPPELANT l'article 165, paragraphe 1, du TFUE, en vertu duquel l'Union contribue à la promotion des enjeux européens du sport, tout en tenant compte de ses spécificités, de ses structures fondées sur le volontariat ainsi que de sa fonction sociale et éducative;
3. RAPPELANT l'article 165, paragraphe 2, du TFUE, en vertu duquel l'action de l'Union vise à développer la dimension européenne du sport, en promouvant l'équité et l'ouverture dans les compétitions sportives et la coopération entre les organismes responsables du sport, ainsi qu'en protégeant l'intégrité physique et morale des sportifs, notamment des plus jeunes d'entre eux;

4. CONSCIENT que le sport pourrait contribuer à la réalisation des priorités politiques générales de l'UE et, en particulier, des objectifs d'autres domaines d'action tels que l'éducation, la santé, la jeunesse, la culture, les affaires sociales, l'inclusion, l'égalité, l'égalité entre les femmes et les hommes, le développement urbain et rural, les transports, l'environnement, le tourisme, l'emploi, l'innovation, la durabilité, la numérisation et l'économie; et que ces domaines d'action pourraient soutenir la promotion du sport sur la base d'une coopération intersectorielle;
5. SOULIGNANT que, conformément au programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, le sport est lui aussi un vecteur important du développement durable¹ et peut donc contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD);
6. PRENANT ACTE de la charte européenne du sport révisée, adoptée par le Conseil de l'Europe, qui vise à donner à chaque individu la possibilité de pratiquer le sport et, en particulier, à veiller à ce que chacun ait la possibilité de pratiquer le sport dans un environnement sûr, sécurisé et sain²;
7. RAPPELANT les résolutions du Conseil sur les plans de travail de l'Union européenne en faveur du sport 2011-2014³, 2014-2017⁴, 2017-2020⁵ et 2021-2024⁶.

¹ Nations unies, Assemblée générale, Résolution A/RES/70/1, Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030, point 37, 25 septembre 2015.

² Recommandation sur charte européenne du sport révisée CM/Rec (2021) 5. Adoptée par le Comité des ministres le 13 octobre 2021, lors de la 1414^e réunion des délégués des ministres, article 1^{er}, paragraphe 1, point b).

³ JO C 162 du 1.6.2011, p. 1.

⁴ JO C 183 du 14.6.2014, p. 12.

⁵ JO C 189 du 15.6.2017, p. 5.

⁶ JO C 419 du 4.12.2020, p. 1.

8. SALUANT les résultats de la mise en œuvre du plan de travail de l'UE en faveur du sport pour la période 2021-2024, ainsi que le rapport de la Commission sur sa mise en œuvre et sa pertinence;
9. PRENANT ACTE des résultats de l'Eurobaromètre spécial n° 525 sur le sport et l'activité physique⁷, des recommandations du groupe de haut niveau sur l'égalité des genres dans le sport⁸, des résultats du groupe chargé du sport éco-responsable et du groupe chargé de renforcer la reprise et la résilience face à la crise dans le secteur du sport pendant et après la pandémie de COVID-19, ainsi que des travaux en cours sur l'harmonisation des statistiques et des données relatives au sport dans l'Union européenne;
10. METTANT EN EXERGUE les défis mondiaux qui ont également une incidence sur le sport, tels que la récente pandémie de COVID-19, la guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine et les tensions géopolitiques qui influencent les compétitions sportives;
11. PRENANT ACTE des affaires portées devant la Cour de justice de l'Union européenne qui augmentent la visibilité et la pertinence de la dimension européenne dans le sport;
12. SALUANT l'introduction de l'action clé n° 1 dans le cadre des actions Erasmus + dans le domaine du sport liées à la mobilité du personnel travaillant dans des organisations sportives, principalement dans les sports de masse, qui se voit offrir la possibilité d'améliorer ses compétences et ses qualifications et d'acquérir de nouveaux savoir-faire en séjournant dans un pays étranger;

⁷ Commission européenne, Eurobaromètre spécial 525, "Sport et activité physique (2022)", 2268/SP525, rapport complet, septembre 2022.

⁸ Commission européenne, Vers une plus grande égalité des genres dans le sport, recommandations et plan d'action du groupe de haut niveau sur l'égalité des genres dans le sport, 2022.

13. RECONNAISSANT la nécessité d'une coopération constante avec d'autres institutions et organismes de l'UE, le mouvement sportif et d'autres parties prenantes ainsi qu'avec les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales compétentes, telles que le Conseil de l'Europe, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Agence mondiale antidopage (AMA);

ÉTABLISSENT UN PLAN DE TRAVAIL DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DU SPORT POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} JUILLET 2024 au 31 DÉCEMBRE 2027

14. Le plan de travail de l'UE porte principalement sur les domaines prioritaires suivants:

- l'intégrité et les valeurs dans le sport;
- les dimensions socio-économique et durable du sport;
- la participation à des activités sportives et à une activité physique bienfaisante pour la santé.

Les sujets clés, thèmes, objectifs, cadres de travail, résultats possibles, dates cibles et responsabilités spécifiques sont exposés et expliqués dans les annexes I et II du présent document.

15. Les OBJECTIFS DIRECTEURS du présent plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport (ci-après dénommé le "plan de travail de l'UE") sont les suivants:

En ce qui concerne la politique sportive de l'UE,

- renforcer dans l'UE une pratique sportive sûre, fondée sur l'intégrité et les valeurs;
- soutenir une politique sportive durable et s'appuyant sur des données probantes;
- accroître la participation à tous les stades à des activités sportives et à une activité physique bienfaisante pour la santé et améliorer l'accessibilité des groupes vulnérables, afin de promouvoir un mode de vie actif et respectueux de l'environnement, la cohésion sociale et la citoyenneté active;
- soutenir les sports de masse axés sur le bénévolat afin d'accroître la participation au sport et à l'activité physique bienfaisante pour la santé;
- soutenir, approfondir et poursuivre les discussions en cours sur les principales caractéristiques d'un modèle sportif européen;
- renforcer et promouvoir la bonne gouvernance dans le sport;
- encourager les investissements dans le secteur du sport, y compris dans des infrastructures sportives et récréatives durables et accessibles, notamment en vue de limiter l'empreinte carbone du secteur;
- promouvoir, par la coopération intersectorielle, la sensibilisation au tourisme sportif, qui peut jouer un rôle essentiel dans le développement durable du secteur et dans le renforcement de sa résilience;

- soutenir les travaux sur l'innovation et la numérisation dans le sport en tant que facteur favorisant la santé, les performances, le développement économique et un secteur sportif durable;
- renforcer la résilience du secteur du sport face aux défis et crises à venir, à la lumière de l'expérience acquise dans le cadre de la pandémie de COVID-19;
- faire en sorte, grâce à une coopération intersectorielle, que d'autres domaines d'action de l'UE soient sensibilisés à la contribution importante que le sport peut apporter à la croissance sociale et durable de l'Europe, à la santé des citoyens européens et à la réalisation des ODD, tout en tenant également compte de l'incidence que d'autres politiques de l'UE peuvent avoir sur le secteur du sport;
- soutenir et rendre possible, selon qu'il conviendra, la mise en œuvre intégrale du programme Erasmus + dans le domaine du sport.

En ce qui concerne la gouvernance et la coopération,

- renforcer l'application et la mise en œuvre du dialogue structuré de l'UE sur le sport, compte tenu de la résolution du Conseil de 2017 et de ses principales structures⁹:
 - a) le Forum européen du sport;
 - b) le dialogue structuré de haut niveau de l'UE sur le sport, qui se tient en marge des sessions du Conseil de l'Union européenne;
 - c) le dialogue structuré de l'UE sur le sport au niveau opérationnel, qui se tient en marge des réunions des directeurs des sports de l'Union européenne ou d'autres événements informels organisés par les présidences;
- renforcer la dimension internationale de la politique sportive de l'UE, notamment par des échanges et une collaboration sur les questions et défis actuels de la politique sportive, y compris avec des gouvernements et des parties prenantes en dehors de l'UE, et par une coopération accrue avec le Conseil de l'Europe;
- assurer la continuité des quatre précédents plans de travail de l'UE en faveur du sport et à d'autres documents de l'UE relatifs au sport, tels que les conclusions et résolutions du Conseil, et y donner suite;
- renforcer l'échange de connaissances et d'expériences entre les États membres de l'UE et la Commission;

16. Le présent plan de travail de l'UE est un instrument souple. Il peut s'avérer nécessaire d'y apporter ultérieurement des modifications ou adaptations permettant de réagir en temps utile à des évolutions futures ou inattendues ainsi qu'à des questions urgentes dans le domaine du sport et de l'activité physique, tout en tenant compte des priorités des futures présidences du Conseil;

⁹ Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, concernant le développement du dialogue structuré de l'UE sur le sport, JO C 425 du 12.12.2017, p. 1.

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES:

17. à s'investir dans la mise en œuvre du présent plan de travail de l'UE et, si besoin est, à apporter leur expertise et leur expérience aux différents cadres de travail;
18. à tenir compte des connaissances et des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du présent plan de travail de l'UE lors de l'élaboration de la politique sportive ou d'autres politiques pertinentes aux niveaux national et infranational, dans le respect du principe de subsidiarité et de l'autonomie du sport;
19. à informer le mouvement sportif national et les autres intervenants concernés sur la mise en œuvre du présent plan de travail de l'UE, et, le cas échéant, à les consulter, ainsi qu'à diffuser les résultats, afin d'assurer la pertinence et la visibilité des activités;
20. à diffuser les aspects pertinents des travaux du Conseil en ce qui concerne le mouvement sportif et les parties prenantes concernées afin d'assurer la pertinence et la visibilité de ses activités, ainsi qu'à améliorer le suivi des recommandations ou invitations adressées par le Conseil au mouvement sportif et aux autres parties prenantes;

INVITENT LES PRÉSIDENTENCES DU CONSEIL:

21. à tenir compte du présent plan de travail de l'UE lors de l'élaboration de leur programme, à permettre l'échange d'informations sur l'état d'avancement de sa mise en œuvre au sein du groupe "Sport" et à tirer parti des résultats déjà obtenus;
22. à envisager d'organiser des réunions, sur la base du dialogue structuré de l'UE sur le sport, avec les représentants concernés du mouvement sportif et d'autres parties prenantes du sport; Cela peut se faire, par exemple, en échangeant des informations sur la mise en œuvre du présent plan de travail de l'UE, y compris sur les travaux futurs du Conseil (par exemple, les moyens possibles de contribuer aux documents à venir du Conseil), en examinant les questions et défis actuels en matière de politique sportive, ainsi qu'en réfléchissant aux ambitions partagées et en fournissant des informations sur les priorités prévues pour les futures présidences du Conseil;
23. à mettre à profit, le cas échéant, les réalisations, les résultats et les recommandations issus des cadres de travail du présent plan de travail pour soutenir leurs travaux et donner une meilleure visibilité aux activités du Conseil et de la Commission dans le domaine du sport;
24. à proposer, à la fin de la période visée par la présente résolution et sur la base d'un rapport élaboré par la Commission, un nouveau plan de travail de l'UE pour la période suivante, le cas échéant;

INVITENT LA COMMISSION:

25. à s'investir, aux côtés des États membres, du mouvement sportif et d'autres parties prenantes, dans la mise en œuvre du présent plan de travail de l'UE et à aider les États membres, forte de son expertise et son expérience accumulées dans tous les domaines d'action concernés, en assurant des synergies lorsque cela est possible, conformément aux annexes I et II de la présente résolution;
26. à élaborer, d'ici à la fin de 2026, un nouveau document stratégique à long terme sur l'avenir de la politique sportive de l'UE, y compris sur la promotion des principales caractéristiques d'un modèle sportif européen¹⁰ et sur l'intégration du sport dans les autres politiques de l'UE;
27. le cas échéant, à proposer une révision des documents d'orientation existants, tels que la recommandation du Conseil de 2013 sur la promotion transversale de l'activité physique bienfaisante pour la santé¹¹;
28. à contribuer à des politiques fondées sur des données probantes dans l'UE et ses États membres, notamment en apportant son soutien à l'organisation d'activités d'apprentissage par les pairs, en créant d'autres outils d'échange de bonnes pratiques et de données entre les États membres et les parties prenantes concernées et, le cas échéant, au moyen d'études et d'enquêtes;
29. à continuer régulièrement d'informer et de consulter les États membres, le mouvement sportif et les autres parties prenantes concernées au sujet des initiatives en cours et prévues et des possibilités de financement existantes dans le domaine du sport ainsi que dans d'autres domaines d'action de l'UE en rapport avec le sport;

¹⁰ Les principales caractéristiques d'un modèle européen du sport figurent dans la résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les principales caractéristiques d'un modèle européen du sport, JO C 501 du 13.12.2021, p. 1.

¹¹ Recommandation du Conseil du 26 novembre 2013 sur la promotion transversale de l'activité physique bienfaisante pour la santé , JO C 354 du 4.12.2013, p. 1.

30. à fournir aux États membres des informations actualisées, dans la mesure du possible, sur d'autres politiques et programmes de l'UE et sur leur incidence potentielle sur le secteur du sport, ainsi qu'une vue d'ensemble des projets Erasmus + en rapport avec les sujets clés du présent plan de travail;
31. à consulter, le cas échéant, les États membres à l'avance sur la mise en œuvre d'initiatives spécifiques du plan de travail de l'UE, notamment en vue de suivre l'état d'avancement de ces initiatives;
32. à envisager des méthodes communes sur la base desquelles les États membres, la Commission européenne et les parties prenantes concernées pourront se réunir et superviser la mise en œuvre du plan de travail de l'UE, suivre les progrès accomplis et débattre de questions clés de la politique sportive;
33. à promouvoir l'intégration du sport et de l'activité physique dans d'autres domaines d'action de l'UE et à continuer de promouvoir les synergies entre le sport et d'autres politiques de l'UE;
34. à diffuser les connaissances et les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du présent plan de travail de l'UE afin d'assurer l'utilité pratique et la visibilité des activités;
35. à envisager de mettre à disposition une plateforme en ligne pour accéder aux rapports, échanger des bonnes pratiques ou des documents pertinents et continuer de faciliter le partage d'informations entre États membres, notamment par le recours aux outils informatiques collaboratifs existants;
36. à soumettre, au cours du premier semestre de 2027, en s'appuyant sur des contributions volontaires des États membres, du mouvement sportif et des parties prenantes concernées, un rapport sur la mise en œuvre et la pertinence du présent plan de travail. Ce rapport servira de base à l'élaboration, au cours du second semestre de 2027, d'un plan de travail de l'UE destiné à succéder au présent plan de travail;

INVITENT LE MOUVEMENT SPORTIF ET LES AUTRES PARTIES PRENANTES:

37. à s'investir aux cotés des États membres et de la Commission dans la mise en œuvre du présent plan de travail de l'UE et à apporter leur expertise et leur expérience aux différents cadres de travail;
38. à diffuser les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du présent plan de travail de l'UE et à les prendre en compte dans leurs propres activités.

Domaine prioritaire I: l'intégrité et les valeurs dans le sport

Sujet clé	Thème	Objectif	Cadres de travail	(évent.) Résultat escompté / délai	Chef(s) de file
Un environnement sûr dans le sport ¹²	Prévention du harcèlement, des abus et de la violence, y compris la violence sexuelle et toute forme de discrimination	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Échange de bonnes pratiques - Renforcement des connaissances 	Coopération avec le Conseil de l'Europe: projet conjoint UE-Conseil de l'Europe "Balance S4 - Renforcer les piliers "sécurité" et "services" de la convention de Saint-Denis"	2024-2025	Commission, États membres
Lutte contre les discours de haine	<ul style="list-style-type: none"> - Influence des médias sociaux et prévention de la violence verbale en ligne - Manifestations de violence verbale et physique lors des événements sportifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Échange de bonnes pratiques - Renforcement des connaissances 	Groupe MOC	À définir	États membres, Commission

¹² Article 165, paragraphe 2, du TFUE: "L'action de l'Union vise (...) à développer la dimension européenne du sport, (...) en protégeant l'intégrité physique et morale des sportifs, notamment des plus jeunes d'entre eux."

Lutte contre le dopage ¹³	Assurer la coordination et le partage d'informations, en particulier dans le cadre des réunions de l'AMA et de la CAHAMA	- Préparation de la position de l'UE et de ses États membres en vue des réunions du comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) et de l'Agence mondiale antidopage (AMA) conformément à la résolution des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, réexaminant la représentation des États membres de l'UE au sein du conseil de fondation de l'AMA et la coordination des positions des États	Conseil (avec l'appui, si nécessaire, d'experts) et CAHAMA	<i>(évent.)</i> Coordination et position de l'UE	Présidences, Commission
--------------------------------------	--	---	--	--	-------------------------

¹³ Article 165, paragraphe 2, du TFUE: "L'action de l'Union vise à (...) développer la dimension européenne du sport, en promouvant l'équité et l'ouverture dans les compétitions sportives (...).".

		<p>membres avant chaque réunion de l'AMA (ou à tout document ultérieur en la matière). Lors de l'élaboration d'une position, rechercher des synergies avec le Conseil de l'Europe afin d'éviter les doubles emplois ou la création de structures parallèles¹⁴.</p> <p>- Examiner l'application de la résolution de 2023 et déterminer si des ajustements sont nécessaires.</p>	Conseil	Deuxième semestre de 2025	Présidence DK
--	--	---	---------	---------------------------	---------------

¹⁴ Résolution des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, réexaminant la représentation des États membres de l'UE au sein du conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage (AMA) et la coordination des positions des États membres avant chaque réunion de l'AMA (JO C 185 du 26.5.2023, p. 29).

Sport et éducation	- Une nouvelle approche du rôle du sport dans le système éducatif	- Échange de bonnes pratiques - Échange d'avis	(<i>évent.</i>) Conclusions du Conseil et débat d'orientation au sein du Conseil	Premier semestre de 2025	Présidence PL
	- Le sport en tant que cadre pour les compétences personnelles, sociales et d'apprentissage et la promotion de la tolérance, de la solidarité et de l'inclusion, ainsi que d'autres valeurs sportives et des valeurs de l'UE ¹⁵	- Sensibilisation - Échange de bonnes pratiques - Renforcement des connaissances	Groupe d'États membres intéressés (activité d'apprentissage par les pairs) sur des moyens innovants de promouvoir le sport et l'activité physique à l'école	2025	FR
	- Compétences et qualifications dans le sport: athlètes et membres du personnel, en particulier les		Groupe d'États membres intéressés (activité d'apprentissage par les pairs) sur le développement des qualifications	2025-2027 (à confirmer)	EE

¹⁵ Article 165, paragraphe 1, du TFUE: "L'Union contribue à la promotion des enjeux européens du sport, tout en tenant compte (...) de sa fonction sociale et éducative."

	entraîneurs et entraîneuses - Double carrière des athlètes (accès à l'éducation et à l'emploi, combinaison avec une carrière sportive)	- Sensibilisation - Échange de bonnes pratiques	et de la formation des entraîneurs et entraîneuses et l'incidence multidimensionnelle sur la société Étude Groupe d'États membres intéressés (activité d'apprentissage par les pairs)	2024-2027 2026	Commission BE
Égalité de genre	- Augmenter la participation des femmes, notamment aux postes d'entraînement et de direction dans les organisations sportives et les clubs sportifs - Conditions égales (y compris de	- Suivi de l'étude du rapport de la Commission européenne intitulé "Vers une plus grande égalité des genres dans le sport" et des recommandations et du plan d'action du groupe de haut niveau sur l'égalité des genres dans le sport ¹⁶ - Suivi des conclusions du	Coopération dans le cadre de l'accord partiel élargi sur le sport (APES) du Conseil de l'Europe: projet conjoint UE-Conseil de l'Europe "Tous·tes ensemble"	2023-2025	Commission

¹⁶ Commission européenne, "Vers une plus grande égalité des genres dans le sport - Recommandations et plan d'action du groupe de haut niveau sur l'égalité des genres dans le sport", Office des publications de l'Union européenne, 2022.

	<p>rémunération) pour les athlètes, entraîneurs, officiels, membres du personnel, etc.</p> <p>féminins et masculins</p> <p>- Accroître la couverture médiatique des compétitions sportives féminines, lutter contre les stéréotypes, etc.</p>	<p>Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les femmes et l'égalité dans le domaine du sport (2023)¹⁷</p>			
Sports traditionnels	<p>Les sports traditionnels mettent en évidence le rôle que joue le sport dans le cadre de la culture, de l'histoire et des traditions de l'Europe, ainsi que dans la promotion de la cohésion sociale, de l'intégration, du bénévolat et de la citoyenneté active</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Échange de bonnes pratiques - Renforcement des connaissances - Sensibilisation (par exemple, en mettant en avant les sports européens sur la liste du patrimoine culturel intangible de l'UNESCO) 	Conclusions du Conseil	Deuxième semestre de 2026	Présidence IE

¹⁷ Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les femmes et l'égalité dans le domaine du sport (JO C, C/2023/1362, 1.12.2023).

Modèle européen du sport	Ouverture des compétitions, mérite sportif, intégrité, solidarité et valeurs dans le sport	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des connaissances - Suivi de la résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les principales caractéristiques d'un modèle européen du sport (2021)¹⁸ Suivi de l'étude sur le modèle européen du sport (2022)¹⁹ 	Étude sur les évolutions futures, les menaces et les possibilités ayant une incidence sur le modèle européen du sport	2024-2027	Commission, États membres
Droits des athlètes	Droits et conditions de travail des athlètes, en particulier ceux liés à la participation à des	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Renforcement des connaissances - Analyse de la situation 	Groupe MOC	À définir	États membres, Commission

¹⁸ Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les principales caractéristiques d'un modèle européen du sport, JO C 501 du 13.12.2021, p 1.

¹⁹ Commission européenne, Sennett, J., Le Gall, A., Kelly, G. et al., "Study on the European Sport Model – A report to the European Commission" (Étude sur le modèle européen du sport – Un rapport adressé à la Commission européenne), Office des publications de l'Union européenne, 2022.

	manifestations sportives (par exemple, droits de commercialisation, liberté d'expression, protection juridique, non-discrimination)	factuelle et juridique - Suivi de l'étude de la Commission (publication prévue au premier semestre de 2024)			
Renforcement et promotion de la bonne gouvernance dans le sport	Recenser les obstacles en matière de gouvernance à surmonter dans le domaine du sport	- Échange de bonnes pratiques - Renforcement des connaissances			
Lutte contre la manipulation des compétitions sportives	- Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives ("Convention de Macolin")	- Examiner les moyens de sortir de l'impasse en ce qui concerne la convention afin de permettre à l'UE et à tous ses États membres d'achever leurs processus de ratification respectifs et d'adhérer à la convention	Conseil et coopération avec le Conseil de l'Europe	Deuxième semestre de 2025	Présidence DK, Commission

	- Renforcer la coopération entre les États membres dans la lutte contre la manipulation de compétitions sportives	- Échange de bonnes pratiques - Renforcement des connaissances	Réunion des directeurs généraux	Deuxième semestre de 2025	Présidence DK
--	---	---	---------------------------------	---------------------------	---------------

Domaine prioritaire II: les dimensions socioéconomique et durable du sport

Sujet clé	Thème	Objectif	Cadres de travail	(évent.) Résultat escompté / délai	Chef(s) de file
Innovation et numérisation	- L'innovation sportive dans toutes les dimensions et à tous les niveaux du secteur du sport (y compris les clubs sportifs locaux)	- Échange de bonnes pratiques - Renforcement des connaissances - Sensibilisation - Suivi des conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur	Groupe d'États membres intéressés (activité d'apprentissage par les pairs) sur la numérisation dans l'élaboration de politiques sportives sur la base de données probantes	À définir	EE

	- Développement du sport électronique	l'innovation dans le sport (2021) ²⁰	(évent.) Groupe d'États membres intéressés et/ou communauté de pratique dans le cadre de l'initiative SHARE 2.0	À définir	États membres, Commission
Un sport durable	<ul style="list-style-type: none"> - Éducation pour un sport durable - Pratiques du sport, installations et manifestations sportives respectueuses de l'environnement - Évolution du sport et de sa pratique dans le contexte du changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Échange de bonnes pratiques - Renforcement des connaissances - Sensibilisation - Suivi des conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres sur "Le sport et l'activité physique, leviers prometteurs de transformation des comportements en faveur d'un développement durable" (2022)²¹ 	Groupe d'États membres intéressés (activité d'apprentissage par les pairs)	À définir	BG

²⁰ Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur l'innovation dans le sport, JO C 212, du 4.6.2021, p. 2.

²¹ Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur "Le sport et l'activité physique, leviers prometteurs de transformation des comportements en faveur d'un développement durable" (JO C 170 du 25.4.2022, p.1)

		- Suivi du document "La contribution du sport au pacte vert pour l'Europe - Une feuille de route pour le secteur du sport" (2023) ²²			
Infrastructures sportives et aménagement du territoire durables	Planification, construction et entretien d'infrastructures durables et accessibles	<ul style="list-style-type: none"> - Échange de bonnes pratiques - Renforcement des connaissances - Sensibilisation - Suivi des conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur des infrastructures sportives durables et accessibles (2022)²³ 	Communauté de pratique dans le cadre de l'initiative SHARE 2.0	2024-2027	États membres, Commission

²² Commission européenne, "Sport's contribution to the European Green Deal – a sport sector playbook" (La contribution du sport au pacte vert pour l'Europe - Une feuille de route pour le secteur du sport), Office des publications de l'Union européenne, rapport complet, septembre 2023.

²³ Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur des infrastructures sportives durables et accessibles (JO C 494 du 28.12.2022, p. 1).

Tourisme sportif	Le tourisme sportif en tant que moteur du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Échange de bonnes pratiques - Renforcement des connaissances - Sensibilisation 	<p>Groupe d'États membres intéressés (activité d'apprentissage par les pairs)</p> <p>(<i>évent.</i>) Conclusions du Conseil et/ou conférence et/ou débat lors de la réunion des directeurs généraux</p>	<p>2026</p> <p>Premier semestre de 2026</p>	<p>AT</p> <p>Présidence CY</p>
Grands événements sportifs	L'avenir de l'Europe en tant que lieu d'accueil de grands événements sportifs, planification et réalisation durables et héritage des grands événements sportifs pour les villes et les régions	Échange de bonnes pratiques	<p>Conclusions du Conseil sur l'héritage des grands événements sportifs</p> <p>Réunion des directeurs généraux</p> <p>Conférence de haut niveau</p> <p>Groupe d'États membres intéressés (si</p>	<p>Deuxième semestre de 2024</p> <p>Juillet 2024</p> <p>Septembre 2024</p> <p>2027</p>	<p>Présidence HU</p> <p>Présidence HU</p> <p>Présidence HU</p> <p>FR</p>

			la France est choisie: des Jeux olympiques d'Albertville de 1992 aux Jeux olympiques d'hiver de 2030 dans les Alpes françaises: exemple de l'héritage durable d'un grand événement sportif)		
Élaboration des politiques et investissements dans le sport	- Contribution du sport au développement régional - Possibilités d'utilisation des programmes de financement de l'UE - Retour social sur investissement (SROI) dans le sport	- Analyse de la situation - Échange de bonnes pratiques - Renforcement des connaissances	Groupe d'États membres intéressés (activité d'apprentissage par les pairs sur le thème "encourager le sport par la fiscalité")	Deuxième semestre de 2025	HR
	- Politiques fondées sur des données probantes	- Échange de bonnes pratiques sur les comptes satellites pour le sport, sur la base du rapport de la Commission ²⁴	Rapports nationaux sur une base entièrement volontaire	2024-2027	États membres

²⁴ Commission européenne, direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture, "Study on the economic impact of sport through sport satellite accounts" (Étude sur l'incidence économique du sport par l'intermédiaire de comptes satellites pour le sport), Office des publications de l'Union européenne, 2018; étude à venir de la Commission européenne en vue d'harmoniser les méthodes et définitions

	Recherche et statistiques dans le domaine du sport	<ul style="list-style-type: none"> - Échange de bonnes pratiques - Renforcement des connaissances 	Conférence ou séminaire	Premier semestre de 2025	Présidence PL
Renforcer la résilience du secteur du sport	<ul style="list-style-type: none"> - Résilience du sport de masse: durabilité financière et environnementale, renforcement du bénévolat, gestion des risques - Rôle des pouvoirs publics - Possibilités de financement (SHARE 2.0) 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la situation - Échange de bonnes pratiques - Élaboration d'une stratégie 	Étude	2024-2027	Commission

Domaine prioritaire III: Participation à des activités sportives et à une activité physique bienfaisante pour la santé

Sujet clé	Thème	Objectif	Cadres de travail	(évent.) Résultat escompté / délai	Chef(s) de file
Création de possibilités	- Défis et menaces actuels expliquant la	<ul style="list-style-type: none"> - Échange de bonnes pratiques - Renforcement des connaissances 	Débat lors de la réunion des directeurs généraux	Premier semestre de 2025	Présidence PL

existantes concernant les statistiques liées au sport et d'ouvrir ainsi également la voie à un éventuel compte satellite pour le sport au niveau européen, publication prévue en 2025.

adéquates de pratique du sport et de l'activité physique pour toutes les générations	baisse du niveau de forme physique des enfants et des jeunes - Développement du sport au travail - Vieillessement actif	- Suivi des conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur l'activité physique tout au long de la vie (2021) ²⁵	Groupe d'États membres intéressés (activité d'apprentissage par les pairs) <i>(évent.)</i> Conclusions du Conseil et/ou débat lors de la réunion des directeurs généraux et/ou débat au sein du Conseil	2025 Premier semestre de 2026	BE Présidence CY
Promotion de l'activité physique	- Activité physique tout au long de la vie - Coopération intersectorielle avec les institutions concernées (par exemple avec les écoles)	- Sensibilisation - Renforcement des connaissances - Échange de bonnes pratiques	<i>(évent.)</i> Débat lors de la réunion des directeurs généraux <i>(évent.)</i> Révision de la recommandation du Conseil sur la	Juillet 2024 À définir	Présidence HU Commission, présidences, réseau de

²⁵ Conclusions du Conseil sur l'activité physique tout au long de la vie, JO C 501I du 13.12.2021, p.1.

	- Rôle des médias et des médias sociaux - Renforcer le bénévolat		promotion transversale de l'activité physique bienfaisante pour la santé (2013) ²⁶		points focaux en matière d'activité physique bienfaisante pour la santé
Santé mentale et bien-être dans le sport	Promotion des bienfaits du sport pour la santé mentale et le bien-être et prévention pour les athlètes		Groupe MOC (<i>évent.</i>) Débat lors de la réunion des directeurs généraux et/ou conférence et/ou débat au sein du Conseil	À définir Premier semestre de 2026	États membres, Commission Présidence CY

²⁶ Recommandation du Conseil du 26 novembre 2013 sur la promotion transversale de l'activité physique bienfaisante pour la santé , JO C 354 du 4.12.2013, p. 1.

Principes relatifs aux cadres de travail et à l'établissement des rapports

1. Le plan de travail de l'UE en faveur du sport sera mis en œuvre, en particulier, par l'intermédiaire de groupes MOC, de groupes d'États membres intéressés (ou d'activités d'apprentissage par les pairs), de réunions de clusters, de conclusions du Conseil, de conférences et d'études.
2. La participation des États membres à la mise en œuvre du plan de travail de l'UE et ses cadres de travail se fait sur une base volontaire.
3. Les groupes réunis dans le cadre de la méthode ouverte de coordination (MOC) fourniront un cadre de coopération, d'échange et de partage de bonnes pratiques entre les États membres sur des sujets clés communs, ventilés selon les trois domaines prioritaires du présent plan de travail de l'UE et les sujets clés correspondants énumérés à l'annexe I²⁷, ce qui permettra l'élaboration de recommandations non contraignantes.

En ce qui concerne la méthode de travail,

- le mandat sera mis au point au sein du groupe "Sport" sur la base d'un projet de mandat proposé par la Commission;
- chaque groupe MOC sera chargé de désigner un président ou des coprésidents parmi ses membres lors de sa première réunion;
- le mandat peut prévoir l'invitation de tiers, y compris de pays tiers²⁸ et de représentants de la société civile et du mouvement sportif, à un groupe MOC en tant que membres ou observateurs;
- en fonction du sujet, le groupe MOC pourrait être encouragé à constituer des groupes ciblés de plus petite taille et à utiliser des méthodes participatives, le cas échéant;

²⁷ Parmi les sujets clés préliminaires qui ont été recensés figurent la lutte contre les discours de haine, les droits des athlètes, la promotion de la bonne gouvernance dans le sport, et la santé mentale et le bien-être dans le sport.

²⁸ Aux fins du présent programme de travail, on entend par "pays tiers" les pays visés dans les dispositions des articles 19 et 20 du programme Erasmus+ (règlement (UE) 2021/817 – JO L 189 du 28.5.2021, p. 1).

- la Commission fournira une expertise et un soutien logistique aux travaux de chaque groupe MOC;
 - les recommandations non contraignantes présentées par un groupe MOC seront examinées par le groupe "Sport" et, en tant que de besoin, par d'autres instances préparatoires compétentes et, le cas échéant, présentées au Conseil.
4. Des groupes d'États membres intéressés (ministères, autorités gouvernementales ou autres organismes publics) seront organisés par un ou plusieurs États membres, entre autres afin d'échanger des informations sur des sujets spécifiques. La participation à des groupes d'États membres intéressés est ouverte à tous les États membres. Il est également loisible aux États membres de constituer des groupes d'États membres intéressés sur des sujets non énumérés à l'annexe I.
 5. Les groupes d'États membres intéressés peuvent, s'ils le jugent nécessaire, définir leurs propres procédures et structures de travail en fonction de leurs besoins spécifiques et des résultats escomptés. La Commission est associée aux travaux de ces groupes et, si les conditions budgétaires sont remplies, elle peut apporter un soutien financier aux travaux des groupes d'États membres intéressés (en tant qu'activité d'apprentissage par les pairs, dans le cadre du programme de travail annuel Erasmus+ applicable).
 6. Des réunions de clusters sont organisées par la Commission sur un thème spécifique afin de présenter les travaux et les résultats des projets pertinents financés dans le cadre des actions Erasmus+ dans le domaine du sport ou d'autres programmes de financement de l'UE.
 7. Les réunions de groupes MOC ou de groupes d'États membres intéressés ainsi que les conférences et les réunions de clusters peuvent également se dérouler de manière virtuelle le cas échéant.

8. La Commission fera rapport au Conseil sur l'état d'avancement des travaux au sein des groupes MOC et sur les conférences, réunions de clusters et études, et présentera leurs résultats. Les présidences du Conseil feront de même en ce qui concerne les événements qu'elles organisent. Les groupes d'États membres intéressés peuvent désigner des représentants pour faire de même.
 9. Les ordres du jour, résultats et rapports de tous les groupes seront mis à la disposition de tous les États membres, indépendamment de leur niveau de participation dans un domaine donné. Les résultats obtenus par les groupes seront publiés et diffusés aux niveaux national et de l'UE par les canaux appropriés.
-